

LA SOURCE – LA GUEROUULDE

Association à but non lucratif (Loi du 1^{er} Juillet 1901)

3, rue de La Poulrière

27160 LA GUEROUULDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



LA SOURCE – LA GUÉROULDE

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

**3, rue de La Poultière
27160 LA GUÉROULDE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale dans le cadre des dispositions de l'article L 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Source La Guéroulde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- ✓ les principes comptables suivis
- ✓ les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre entité,
- ✓ leur présentation d'ensemble,
- ✓ la correcte comptabilisation des cotisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Franconville

Le 1^{er} mars 2020

Rémy DESCHAMPS

pour la Compagnie Fiduciaire Francilienne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

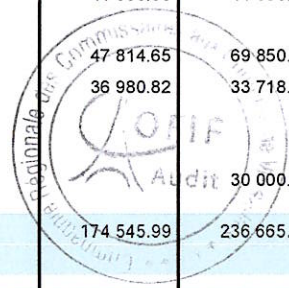
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 290.79	7 290.79		647.01
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	7 290.79	7 290.79		647.01
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 599 723.82	1 656 126.46	943 597.36	996 112.63
TERRAINS	3 048.98		3 048.98	3 048.98
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	1 765 708.34	930 823.35	834 884.99	869 428.42
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	531 407.61	484 015.73	47 391.88	50 541.16
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	170 275.94	137 235.63	33 040.31	40 955.56
AUTRES	129 282.95	104 051.75	25 231.20	32 138.51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 547.00		1 547.00	1 547.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	1 547.00		1 547.00	1 547.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	2 608 561.61	1 663 417.25	945 144.36	998 306.64
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES	151.31		151.31	
CREANCES	27 003.90		27 003.90	29 142.07
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	7 596.90		7 596.90	14 285.07
AUTRES	19 407.00		19 407.00	14 857.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	115 980.46		115 980.46	144 252.76
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 198.00		2 198.00	2 358.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	145 333.67		145 333.67	175 752.83
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	2 753 895.28	1 663 417.25	1 090 478.03	1 174 059.47

BILAN

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	231 181.30	231 181.30
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-13 498.11	-18 481.33
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 893.01	4 983.22
TOTAL FONDS PROPRES (1)	231 576.20	217 683.19
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	647 123.71	679 829.88
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	647 123.71	679 829.88
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	878 699.91	897 513.07
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	37 232.13	39 881.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	37 232.13	39 881.00
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	48 250.52	61 595.89
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	41 500.00	41 500.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	47 814.65	69 850.86
DETTE FISCALES ET SOCIALES	36 980.82	33 718.65
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		30 000.00
TOTAL DETTES (5)	174 545.99	236 665.40
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 090 478.03	1 174 059.47

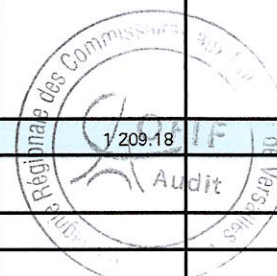


COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

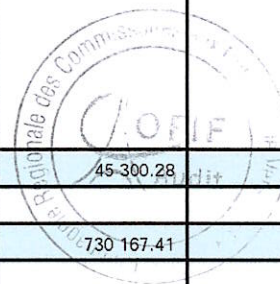
Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	300 561.80		333 676.37
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 857.34		14 722.39
SALAIRES ET TRAITEMENTS	265 722.28		247 775.48
CHARGES SOCIALES	76 215.15		81 252.96
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		54 557.22	57 853.08
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	54 557.22		56 862.08
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			991.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	385.84		290.33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		712 299.63	735 570.61
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	2 765.59		3 412.62
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		2 765.59	3 412.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			22.49
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 209.18		52.29
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 209.18	74.78
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		716 274.40	739 058.01
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		13 893.01	4 983.22
TOTAL GENERAL		730 167.41	744 041.23



COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	87 568.98		114 373.02
SOUS-TOTAL A		87 568.98	114 373.02
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	560 280.39		534 504.79
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	1 497.43		5 456.19
COLLECTES			
COTISATIONS	360.00		360.00
AUTRES PRODUITS	34 615.79		23 955.04
SOUS-TOTAL B		596 753.61	564 276.02
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		684 322.59	678 649.04
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	544.54		694.31
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		544.54	694.31
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	42 651.41		54 697.88
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 648.87		10 000.00
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		45 300.28	64 697.88
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		730 167.41	744 041.23
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		730 167.41	744 041.23



ANNEXE

de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'association a pour activité l'insertion par l'art des jeunes en difficulté.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 090 478 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 13 893 euros



I - FAITS SIGNIFICATIFS

néant

II - EVENEMENTS POST CLOTURE

néant

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de base, définies en particulier par le plan comptable 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a - Immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre de la première application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue pour la première application a été la méthode prospective dite "simplifiée".

Le passé n'a pas été remis en cause.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou de production), compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :

la deuxième phase du studio achevée en 2010, a été décomposée selon les dispositions de l'avis CNCC n°2004-11 du 23 juin 2004, tout comme les travaux de la première phase.

- immobilisations non décomposables :

bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels
- Bâtiments
- Atelier
- IGAA studio de création
- Installations techniques, matériels et outillages industriels
- Installations générales, agencements divers
- Mobilier de bureau
- Matériel de bureau et matériel informatique
- Matériel de transport



1 à 3 ans
20 à 50 ans
10 à 25 ans
5 à 25 ans
5 ans
5 à 25 ans
5 ans
4 à 8 ans
5 ans

b - Divers

Les autres composantes du bilan et compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables et fiscales généralement admises.

c - Engagements

Une provision pour les indemnités de départ en retraite a été constituée en 2006.

Un complément de provision a été effectué pour 991€ ce qui porte le montant à 39 881€.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
Frais d'établissement, de recherche et de développement autres postes d'immobilisations incorporelles	7 291		
Terrains	3 049		
Constructions sur sol propre	1 406 752		
Constructions sur sol d'autrui	531 407		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	170 276		
Installations générales, agencements, aménagements	445 986		
Matériel de transport	2 100		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 758		1 395
Immobilisations corporelles en cours			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 598 328		1 395
IMMOBILISATIONS EN COURS			
Autres participations			
Dépôts et cautionnements	1 547		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 547		0
TOTAL GENERAL	2 607 166		1 395

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement, de recherche et de développement autres postes d'immobilisations incorporelles			7 291	
Terrains			3 049	
Constructions sur sol propre			1 406 752	
Constructions sur sol d'autrui			531 407	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			170 276	
Installations générales, agencements, aménagements			445 986	
Matériel de transport			2 100	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			40 153	
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	2 599 723	
IMMOBILISATIONS EN COURS				
Autres participations			0	
Dépôts et cautionnements			1 547	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0	1 547	
TOTAL GENERAL		0	2 608 561	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement autres postes d'immobilisations incorporelles	6 644	647		7 291
Terrains				
Constructions sur sol propre	753 868	19 828		773 696
Constructions sur sol d'autrui	480 867	3 149		484 016
Installations techniques, matériel et outillage industriels	129 320	7 915		137 235
Installations générales, agencements, aménagements	200 191	20 702		220 893
Matériel de transport	1 660	440		2 100
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 310	1 876		38 186
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 602 216	53 910	0	1 656 126
TOTAL GENERAL	1 608 860	54 557	0	1 663 417

Ventilation des dotations	Linéaires
Frais d'établissement, de recherche et de développement autres postes d'immobilisations incorporelles	647
Terrains	
Constructions sur sol propre	19 828
Constructions sur sol d'autrui	3 149
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 915
Installations générales, agencements, aménagements	20 702
Matériel de transport	440
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 876
Immobilisations corporelles en cours	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 910
TOTAL GENERAL	54 557

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Fournisseurs, avoirs non reçus et acomptes versés	151		
Clients	7 597	7 597	
Organismes sociaux : créances diverses	0	0	
Etat, autres collectivités : créances diverses	19 407	19 407	
Charges constatées d'avance	2 198	2 198	
Produits à recevoir	0	0	
TOTAL GENERAL	29 353	29 202	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des de crédit à plus d' 1 an à l'origine	48 250	14 025	34 225	
Autres emprunts	41 500	0	41 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	47 815	47 815		
Personnel et comptes rattachés	16 011	16 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 822	18 822		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 148	2 148		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	174 546	98 821	75 725	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 345			
Autorisation de découvert	80 000			

DETAIL DES CHARGES A PAYER

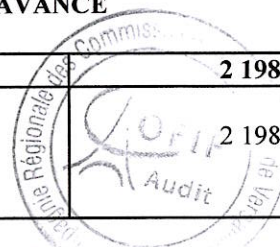
CHARGES A PAYER au 31 décembre 2019	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	0
Sur découvert auprès établissements crédit	
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	15 553
Fournisseurs - factures non parvenues	15 553
DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 814
Dettes provisionnées pour congés payés	16 011
Charges sociales sur congés payés	4 803
Autres charges à payer	0
AUTRES DETTES	0
Divers charges à payer	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	36 367

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR au 31 décembre 2019	
Produits à recevoir	
Fondation Suez	3 000
Fondation Source des Sources	7 500
Conseil départemental de l'Eure	5 000
CAF	3 907
Divers produits à recevoir	0
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	19 407

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE au 31 décembre 2018	2 198
Charges constatées d'avance	2 198
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE au 31 décembre 2018	0
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	2 198



IV - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Droits individuels à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 04 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 772 heures au 31 décembre 2014. Il est remplacé par le CPF (compte personnel formation) à compter du 1er janvier 2015.

4.2 Rémunérations des hauts cadres dirigeants

Les membres du conseil d'administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel. La rémunération des trois plus hauts cadres de direction n'est pas donnée, car cela reviendrait à donner indirectement des rémunérations individuelles.

4.3 Mise à disposition de personnel

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite d'un enseignant par l'Inspection académique de l'Eure tout au long de l'exercice.

4.4 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition	Personnel salarié	Personnel à disposition
	année N	année N	année N-1	année N-1
Cadres	2,04		2,00	
Agents de maîtrise, techniciens	1,00	1,00	1,00	1,00
Employés	5,83		7,07	

4.5 Engagements donnés ou reçus

Afin de garantir ses emprunts bancaires, l'association a obtenu et donné différentes garanties, dont détail ci-dessous :

Sogama

L'association bénéficie de l'intervention de Sogama au titre des opérations de crédit et/ou caution dont l'encours s'élève au 31 décembre 2019 à 39 281,06€, se décomposant ainsi :

natures des emprunts	montant de l'emprunt	durée	montant	organisme prêteur
Studio de création	170 000 €	15 ans	39 281 €	BNP Paribas